

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 53

22 mars 2011

Sommaire

TAXES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU ET DE REJET DES EAUX USÉES

Règlement grand-ducal du 12 mars 2011 portant sur la déclaration des éléments nécessaires
au calcul des taxes de prélèvement et de rejet page **1020**

Règlement grand-ducal du 12 mars 2011 portant sur la déclaration des éléments nécessaires au calcul des taxes de prélèvement et de rejet.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 17 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau;

Vu l'avis de la Chambre de Commerce;

Les avis de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre des Métiers, de la Chambre des Salariés et de la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics ayant été demandés;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région et de Notre Ministre des Finances et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Les personnes physiques et morales, de droit privé ou public, susceptibles d'être assujetties à la taxe de prélèvement d'eau ou à la taxe de rejet des eaux usées sont tenues d'utiliser pour leur déclaration les formulaires annexés au présent règlement.

Les formulaires dûment remplis sont à envoyer à l'Administration de la gestion de l'eau en charge de la vérification des déclarations.

Art. 2. Font partie intégrante du présent règlement les annexes suivantes:

- Annexe I: Déclaration de la taxe de prélèvement d'eau;
- Annexe II: Déclaration de la taxe de rejet des eaux usées à destination des établissements en décharge directe (modèle A);
- Annexe III: Déclaration concernant la taxe de rejet des eaux usées à destination des communes et syndicats de communes (modèle B).

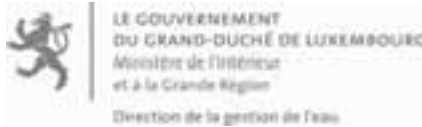
Art. 3. Notre Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région et Notre Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

*Le Ministre de l'Intérieur
et à la Grande Région,*
Jean-Marie Halsdorf

Le Ministre des Finances,
Luc Frieden

Zurich, le 12 mars 2011.
Henri

Annexe I: Déclaration de la taxe de prélèvement d'eau



Déclaration concernant la taxe de prélèvement d'eau pour l'année _____

Ce formulaire est destiné aux personnes assujetties à la taxe de prélèvement d'eau
Cette déclaration est à remettre remplie et signée à
 l'Administration de la gestion de l'eau avant le 1^{er} avril de l'année au titre de laquelle la taxe est due.

Déclarant:	
Nom, respectivement dénomination sociale:	
Rue, numéro:	
Code postal:	
Lieu:	
Pays:	

Personne pouvant fournir des renseignements supplémentaires:	
Nom, prénom:	
Fonction:	
Courriel:	
Téléphone:	

Signataire autorisé:	
Nom, prénom:	
Courriel:	
Téléphone:	
J'affirme que la présente déclaration est sincère et complète.	
Fait à:	Date:
Signature:	

En cas de questions, veuillez vous adresser à l'Administration de la gestion de l'eau, tél.: 260286-31

Informations générales:	
Nature de l'ouvrage:	1)
Réf. Autorisation ouvrage:	2)
Titulaire ouvrage:	
ID-National de l'ouvrage:	3)

Prélèvements:	
<input type="checkbox"/> L'ouvrage est équipé d'un dispositif de comptage ⁴⁾	
N° compteur:	5)
Date lecture:	6)
Relevé du compteur:	7)
Si l'ouvrage n'est pas équipé d'un dispositif de comptage, indiquez la manière à partir de laquelle le volume de prélèvement a été estimé:	
Quantité prélevée en 2010 [m ³]:	8)

Génération de rejets dans eau de surface:	
<input type="checkbox"/> La totalité des eaux prélevées est rejetée: ⁹⁾	
Rejets [%]:	10)
Distance entre le lieu de prélèvement et déversement [m]:	11)
Indiquez la manière à partir de laquelle le pourcentage a été estimé:	
12)	
Rejets [%]:	
Distance entre le lieu de prélèvement et déversement [m]:	
Indiquez la manière à partir de laquelle le pourcentage a été estimé:	
Rejets [%]:	
Distance entre le lieu de prélèvement et déversement [m]:	
Indiquez la manière à partir de laquelle le pourcentage a été estimé:	
Rejets [%]:	
Distance entre le lieu de prélèvement et déversement [m]:	
Indiquez la manière à partir de laquelle le pourcentage a été estimé:	

Usage de l'eau prélevée / cause du prélèvement:	
Utilisation:	Quantité [%]:
Approvisionnement public:	13)
Foyers privés:	14)
Agriculture, foresterie:	15)
<i>dont irrigation:</i>	16)
Pisciculture:	17)
Industrie manufacturière:	18)
<i>dont transformation d'aliments:</i>	19)
<i>dont métaux de base:</i>	20)
<i>dont matériel de transport:</i>	21)
<i>dont textiles:</i>	22)
<i>dont papier et produits de papier:</i>	23)
<i>dont produits chimiques:</i>	24)
<i>dont refroidissement:</i>	25)
<i>autres:</i>	26)
Construction:	27)
Mines et carrières:	28)
Production et distribution d'électricité:	29)
<i>dont hydroélectricité:</i>	30)
<i>dont refroidissement:</i>	31)
Services:	32)
Pompages:	33)
Prélèvement par des services de secours:	34)
Prélèvement dans le cadre de mesures d'urgence:	35)
Prélèvement d'un captage dans une source thermique:	36)

Annexe: Explications		
Rubrique: Informations générales		
1)	Nature de l'ouvrage:	La catégorisation de l'ouvrage considéré. Indiquez s'il s'agit soit: - d'une source - d'un forage - d'un puits.
2)	Réf. Autorisation ouvrage:	Référence attribuée avec l'arrêté concernant l'ouvrage en question. La référence d'autorisation est du format: EAU/AUT/XX/XXXX
3)	ID-National de l'ouvrage:	L'ID-National est une référence qui se compose de la façon suivante: AAA-XXX-YY où "A" représente une lettre tandis que "X" et "Y" représentent des chiffres.
Rubrique: Prélèvements		
4)	L'ouvrage est équipé d'un dispositif de comptage	Cochez la case si l'ouvrage est équipé d'un compteur.
5)	N° compteur:	Le numéro de série du compteur qui jauge la quantité d'eau prélevée.
6)	Date lecture:	La date à laquelle la relevé du compteur est fait.
7)	Relevé du compteur:	La consommation lors du relevé.
8)	Quantité prélevée en 2010 [m³]:	La quantité d'eau prélevée de cet ouvrage depuis le dernier relevé (à indiquer en mètre cube).
Rubrique: Génération de rejets dans eau de surface		
9)	La totalité des eaux prélevées est rejetée:	Si non, veuillez préciser quel pourcentage de l'eau prélevée est rejeté à quelle distance du lieu de prélèvement.
10)	Rejets [%]:	Quote-part de l'eau prélevée rejetée dans une eau de surface sans altération.
11)	Distance entre le lieu de prélèvement et déversement [m]:	La distance entre le lieu de prélèvement et le lieu de rejet indiqué sous ¹⁰⁾ .
12)	Indiquez la manière à partir de laquelle le pourcentage à été estimé:	Expliquez la méthode, avec laquelle vous avez estimé la distance entre le lieu de prélèvement et le lieu de rejet pour le pourcentage de l'eau prélevée indiqué ci-dessus.
Rubrique: Usage de l'eau prélevée / cause du prélèvement		
13)	Approvisionnement public:	La partie de l'eau prélevée qui: - alimente le réseau de distribution publique.

14)	Foyers privés:	La partie de l'eau prélevée qui est utilisée: - au sein d'un foyer privé - pour un usage propre.
15)	Agriculture, foresterie:	La partie de l'eau prélevée qui est utilisée à des fins: - d'agriculture - de foresterie - etc.
16)	dont irrigation:	La partie de la quantité indiquée ci-dessus qui est utilisée à des fins: - d'irrigation.
17)	Pisciculture:	La partie de l'eau prélevée qui est utilisée à des fins: - de pisciculture.
18)	Industrie manufacturière:	La partie de l'eau prélevée qui est utilisée à des fins: - de production et d'usinage.
19)	dont transformation d'aliments:	La partie de la quantité indiquée ci-dessus qui est utilisée à des fins de fabrication de: - denrées alimentaires - boissons - produits à base de tabac.
20)	dont métaux de base:	La partie de la quantité indiquée ci-dessus qui est utilisée: - en métallurgie - lors de la fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements.
21)	dont matériel de transport:	La partie de la quantité indiquée ci-dessus qui est utilisée lors de la fabrication de: - matériels de transport.
22)	dont textiles:	La partie de la quantité indiquée ci-dessus qui est utilisée: - à des fins de fabrication de textiles - dans l'industrie de l'habillement - dans l'industrie du cuir - dans l'industrie de la chaussure.
23)	dont papier et produits de papier:	La partie de la quantité indiquée ci-dessus qui est utilisée: - dans l'industrie du papier - en imprimerie.
24)	dont produits chimiques:	La partie de la quantité indiquée ci-dessus qui est utilisée à des fins de production de: - produits chimiques.
25)	dont refroidissement:	La partie de la quantité indiquée ci-dessus qui est utilisée à des fins de: - refroidissement.
26)	autres:	La partie de la quantité indiquée ci-dessus qui est utilisée à des fins autres que ceux mentionnés ci-dessus.
27)	Construction:	La partie de l'eau prélevée qui est utilisée à des fins de: - construction de tout genre.

28)	Mines et carrières:	La partie de l'eau prélevée dans le cadre de: - l'exploration des ressources minières et géologiques - exploitation des ressources minières et géologiques.
29)	Production et distribution d'électricité:	La partie de l'eau prélevée destinée à: - la production d'électricité - la distribution d'électricité.
30)	dont hydroélectricité:	La partie de la quantité indiquée ci-dessus qui est utilisée lors de la production: - d'hydroélectricité.
31)	dont refroidissement:	La partie de la quantité indiquée ci-dessus qui est utilisée à des fins de: - refroidissement.
32)	Services:	La partie de l'eau prélevée qui est utilisée dans: - le commerce (gros et de détail) - les transports - les hôtels et restaurants - l'information et la communication - des activités financières et d'assurance - des activités immobilières - des activités spécialisées, scientifiques et techniques et services administratifs et de soutien - les administrations publiques, défense, enseignement, santé humaine et action sociales.
33)	Pompages:	La partie de l'eau prélevée durant: - des pompages effectués par des organismes d'assainissement dans le cadre de leur mission de démergement à l'exception du volume d'eau qui est vendu ou distribué - des pompages d'essai d'une durée n'excédant pas deux mois - des pompages temporaires réalisés à l'occasion de travaux de génie civil publics ou privés.
34)	Prélèvement par des services de secours:	La partie de l'eau prélevée par: - des services de secours.
35)	Prélèvement dans le cadre de mesures d'urgence:	La partie de l'eau prélevée dans: - le cadre de mesures d'urgence ordonnées par l'autorité publique.
36)	Prélèvement d'un captage dans une source thermale:	Le captage se trouve dans une source thermale et dans la mesure où l'eau n'est pas commercialisée comme eau minérale.

Annexe II: Déclaration de la taxe de rejet des eaux usées (modèle A)


Déclaration concernant la taxe de rejet des eaux usées pour l'année ____

Les établissements en décharge directe (Direkteinleiter)

Ce formulaire est destiné aux personnes assujetties à la taxe de rejet des eaux usées.

**Cette déclaration est à remettre remplie et signée à
l'Administration de la gestion de l'eau avant le 1^{er} avril de l'année au titre de laquelle la taxe est due.**

Indications relatives à l'auteur du rejet:	
Nom, raison sociale ou dénomination sociale de l'auteur du rejet:	
Nom de l'établissement:	
Adresse de l'établissement:	
Commune du lieu de l'établissement:	
Pays:	Luxembourg

Personne pouvant fournir des renseignements supplémentaires:	
Nom, prénom:	
Fonction:	
Courriel:	
Téléphone:	

Signataire autorisé:			
Nom, prénom:			
Courriel:			
Téléphone:			
J'affirme que la présente déclaration est sincère et complète.			
Fait à:	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; height: 20px;"></td> <td style="width: 50%; height: 20px;"></td> </tr> </table>		
Signature:	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; height: 20px;"></td> <td style="width: 50%; height: 20px;"></td> </tr> </table>		

Indications relatives à la charge rejetée:		
Charge autorisée:		
demande chimique en oxygène (kg)		x 0,5
azote (kg)		x 1
phosphore (kg)		x 7
matières en suspension (kg)		x 0,3
	Σ	unités de charge polluante
		EUR

En cas de questions, veuillez vous adresser à l'Administration de la gestion de l'eau, tél.: 260286-27.

Annexe III: Déclaration de la taxe de rejet des eaux usées (modèle B)



Déclaration concernant la taxe de rejet des eaux usées pour l'année ____

Communes et syndicats de communes

Ce formulaire est destiné aux personnes assujetties à la taxe de rejet des eaux usées.

**Cette déclaration est à remettre remplie et signée à
l'Administration de la gestion de l'eau avant le 1^{er} avril de l'année au titre de laquelle la taxe est due**

Indications relatives à l'auteur du rejet:	
Nom et adresse de la station d'épuration (code national):	

Personne pouvant fournir des renseignements supplémentaires:	
Nom, prénom:	
Fonction:	
Courriel:	
Téléphone:	

Signataire autorisé:	
Nom, prénom:	
Courriel:	
Téléphone:	
J'affirme que la présente déclaration est sincère et complète.	
Fait à:	
Date:	
Signature:	

Indications relatives au volume d'eau prélevé dans le réseau de distribution publique:			
Charge autorisée:			
	Volume (m ³)		x 0,15 EUR/m ³
	Σ		EUR
bonification pour communes (art. 16, § 5)	10%	<input type="checkbox"/>	
	20%	<input type="checkbox"/>	

En cas de questions, veuillez vous adresser à l'Administration de la gestion de l'eau, tél.: 260286-27
